

L'ARDOUZETTE

BULLETIN MUNICIPAL DE TRÉMEUR N°61

MARS 2024



Impression : imprimerie Lamballaise

Directeur de la Publication : Francis DAULT

Mairie de Trémeur

☎ 02 96 84 80 98

mairie.tremeur@wanadoo.fr

www.tremeur.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30

Lors de la cérémonie des vœux du 20 janvier, le maire et les adjoints ont présenté les réalisations effectuées au cours de l'année 2023 et les projets à venir pour 2024. A la fin de cette réunion j'ai annoncé que, pour des raisons tout à fait personnelles, j'ai souhaité ne plus être maire à partir du mois de mars. Je profite de ce dernier édito pour faire un retour sur ces dix années d'évolution de la fonction et des relations entre le citoyen et les instances administratives locales.

La société et les technologies évoluent,

Les nouvelles technologies rythment notre quotidien. Leur utilisation se traduit par une accélération de la circulation de l'information : chacun de nous peut « savoir tout sur tout, à tout moment ». Cela concerne aussi le secteur public, les collectivités territoriales et leurs agents. Aujourd'hui, le numérique réinvente de façon positive la relation entre le citoyen et les élus. La dématérialisation, l'utilisation des réseaux sociaux, permettent à chaque citoyen d'effectuer certaines démarches administratives mais elles génèrent en même temps le besoin d'une réponse très rapide, voire immédiate. Parce qu'il faut parfois un peu de temps pour regarder les choses de façon plus globale mais aussi pour des raisons juridiques, nos services administratifs et nos agents, y compris au niveau communal, ne sont pas toujours en capacité de répondre à ce besoin d'immédiateté. Chacun de nous doit le comprendre et l'accepter.

Les habitants expriment de nouvelles attentes

La rénovation de maisons anciennes, les nouvelles constructions édifiées sur les terrains disponibles et dans les six lotissements ont modifié le profil socio-démographique des trémeurois. La population augmente chaque année, elle se rajeunit (la tranche d'âge des 30 à 45 ans est la plus importante), la population se concentre de plus en plus dans le bourg et sa périphérie. Les néo habitants travaillent souvent à l'extérieur, parfois assez loin de leur domicile. Ils ont choisi de s'installer à Trémeur sans doute parce qu'il y fait bon vivre mais aussi en raison de la proximité de la RN 12 et de la gare TER de Broons. L'école est leur point d'ancrage à la vie locale mais les enfants sont en garde-rie scolaire ce qui limite les échanges entre parents. Il revient donc à la vie communale et associative de créer les conditions de leur insertion dans la vie locale.

Des compétences partagées avec les « Agglos »

Plusieurs compétences communales ont été transférées aux « Agglos ». Cette mutualisation permet de donner une réelle cohérence aux politiques menées sur leurs territoire et de mettre en œuvre des moyens, notamment humains, dont nous ne pourrions pas disposer à l'échelle communale. Pour y faire face et ne pas subir ces évolutions, les élus doivent déployer une multiplicité de compétences techniques, économiques, juridiques au sein des instances intercommunales pour que l'intérêt collectif et les spécificités de chaque commune soient pris en compte. Ces contributions réclament du temps, de la disponibilité, de nombreux déplacements et des soirées de réunions. Les maires et les élus doivent intégrer ces nouvelles responsabilités et adapter leurs emplois du temps.

La mairie reste l'instance de proximité.

Les différentes lois et réformes constitutionnelles ont modifié les découpages administratifs de nos territoires. La fusion des cantons, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) regroupant les intercommunalités, la création de communes nouvelles..., ont souvent « dérouté » le citoyen. Une distance s'est progressivement installée entre l'habitant et les instances de décision. La mairie, ses élus et ses agents, restent le socle de la hiérarchie administrative. C'est le lieu de proximité, là où on trouve quelqu'un pour se renseigner.

A titre personnel je ne porte aucun regard nostalgique sur ces évolutions. Il faut simplement veiller à ce qu'elles aient du sens et qu'elles servent collectivement l'intérêt des citoyens.

Pour le Conseil Municipal :
Le Maire, Francis DAULT

SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

□ SDE : dépose et pose d'un candélabre rue de la Rosette vers la place des Ifs

Monsieur Guy CORBEL informe l'assemblée qu'un candélabre rue de la Rosette a été déplacé vers la Place des Ifs.

Le Syndicat Départemental d'Electricité a pris en charge ces travaux, aucune facturation supplémentaire ne sera demandée à la commune.

Le Conseil municipal prend acte de ces travaux sans conséquence financière pour la commune.

Concernant les travaux rue de la Rosette, il reste la partie France Telecom, de l'enrobé et des tranchées à refaire.

□ Décision modificative budgétaire n°2 - budget principal

L'amortissement concernant l'achat de la désherbeuse thermique n'a pas été prévu au BP 2023, les crédits sont alors insuffisants. Il convient donc d'abonder les comptes suivants :

Fonctionnement :

Chapitre 042 - Article 6811 : + 1272 €
Chapitre 023 : - 1272 €

Investissement :

Chapitre 040 - Article 28041481 : + 1272 €
Chapitre 021 : - 1272 €

□ Prise en compte comptable de la mise à disposition des locaux (Maison de l'Enfance, classes de l'école et DOJO) à l'OISCL

Mme Fanny ÉON-SALABERT informe l'assemblée, que, jusqu'à aujourd'hui, la mise à disposition des locaux pour le Centre de Loisirs (Maison de l'enfance, classes de l'école et Dojo) est gratuite.

La commune de Broons, facture 25€ par jour, la mise à disposition de son local à l'OISCL.

Mme ÉON-SALABERT rappelle également que l'OISCL a signé une convention de partenariat pour la période 2023-2027 avec Lamballe Terre et Mer afin de soutenir le financement des activités proposées relevant de la compétence communautaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur la mise en place d'une facturation pour la mise à disposition des locaux au Centre de Loisirs comme appliqué par la commune de Broons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre :

DECIDE de mettre en place une facturation de mise à disposition des locaux à l'OISCL

Il est ensuite demandé à l'assemblée de statuer sur deux modalités de facturation :

- Une facturation nette
- Une facturation avec une compensation budgétaire afin de ne pas impacter le budget de l'OISCL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions DECIDE d'appliquer la 2^{ème} proposition avec une facturation de mise à disposition des locaux au Centre de loisirs avec mise en place d'une compensation financière.

Les tarifs et modalités précises seront présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

❑ Autorisation de signature de la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Monsieur le 1er Adjoint Guy CORBEL informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'en application de la Loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifiée, un CFU peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2023.

Ce CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- ◇ favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- ◇ améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La Commune de TRÉMEUR s'est portée candidate pour l'année 2023.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local.

Ce référentiel, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le 1er Adjoint demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à expérimenter le CFU à compter de l'exercice 2023 et à signer avec les services de l'Etat la convention relative à l'expérimentation du CFU pour le budget principal, les

budgets annexes. Le CFU ne s'applique pas aux budgets CCAS/CIAS, ASA et AFR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire, ou son représentant à signer ladite convention.

❑ Instauration des heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur Guy CORBEL 1^{er} Adjoint, rappelle :

Distingo entre les heures complémentaires et les heures supplémentaires

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. Ces heures n'ont pas vocation à se répéter indéfiniment : elles doivent rester ponctuelles, exceptionnelles.

Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet : seuls les agents à temps non complet peuvent faire des heures complémentaires. Au-delà de la 35^{ème} heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

Les heures complémentaires peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, par des agents de catégorie A, B ou C.

Les heures supplémentaires sont les heures faites par :

- les agents à temps non complet à compter de la 36^{ème} heure
- les agents à temps complet à compter de la 36^{ème} heure.

Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées, à la demande du supérieur hiérarchique/autorité territoriale, que par des agents de catégorie B ou C : les agents de catégorie A sont exclus du bénéfice des heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur l'Adjoint et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Instauration des heures complémentaires :

- D'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, dans les conditions rappelées ci-avant. Ces heures seront indemnisées, conformément au décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Instauration des heures supplémentaires :

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et (le cas échéant) les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Emplois
Adjoint administratif	Secrétaire générale Adjoint administratif
Adjoint technique	Agent d'entretien polyvalent Agent d'accueil école maternelle et garderie Cantinière Agent d'entretien des locaux

Compensation des heures supplémentaires :

De compenser les heures supplémentaires par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires et/ou par l'attribution d'un repos compensateur. Le choix entre le repos compensateur et/ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Contrôle des heures supplémentaires :

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Adhésion au Contrat-Groupe d'assurance statutaire du CDG 22

Monsieur Guy CORBEL, 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que la collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le 1^{er} Adjoint expose que le CDG 22 a communiqué à la collectivité les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS**

Contrats de télésurveillance et de caisse du Commerce

Monsieur Jean-Paul RÉHEL rappelle à l'assemblée que Madame Betty LERICHE-MESTAIS a cessé son activité au commerce le 31 mars 2023.

A cette même date, Mme Betty LERICHE-MESTAIS avait fait une demande d'aide financière auprès de la mairie concernant le paiement des contrats de télésurveillance et de caisse du commerce.

La commission économie avait proposé de prendre en charge le contrat le plus cher.

Monsieur Jean-Paul RÉHEL présente à l'assemblée le reste à payer des deux contrats en cours :

Le contrat de la télésurveillance court jusqu'en juin 2024.

→ Reste à payer du 25/11/23 au 25/06/24 :
160.62 X 8 = **1 284.96 €**

Le contrat de la caisse court jusqu'en septembre 2025.

→ Reste à payer du 01/11/23 au 01/09/25 :
136.80 X 23 = **3 146.40 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE

- De reprendre le contrat de la caisse au nom de la mairie et de prévoir la somme au budget commerce multiservices.

Monsieur CORBEL précise que s'il y a un blocage administratif pour la reprise du contrat, l'aide sera apportée à Mme Betty LERICHE-MESTAIS.

❑ Lamballe Terre & Mer - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) - exercices 2017-2021

Monsieur l'Adjoint, Guy CORBEL présente le rapport :

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente. A l'issue de ce contrôle, cette dernière a adressé son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Vu :

La délibération n°2023-098 du 27 juin 2023 relative à la prise d'acte, par le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer, de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée,

Le Code des juridictions financières, notamment l'article L.243-8, prévoyant une présentation de ce rapport par le maire de chaque commune afin de donner lieu à un débat,

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

❑ Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) - Attributions 2023

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été instauré en 2012 pour accompagner la réforme sur la Taxe Professionnelle et corriger les inégalités de ressources entre les collectivités. Il s'agit de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées.

Prélèvement et reversement sont réalisés à l'échelle de l'ensemble intercommunal constitué d'un EPCI et de ses communes-membres.

En 2023, l'ensemble intercommunal de Lamballe Terre & Mer et de ses 38 communes est bénéficiaire de ce dispositif pour un montant de **2 047 423 €**.

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2019 relative au pacte financier et fiscal, fixant la répartition du FPIC selon les modalités suivantes :

Le partage de l'enveloppe de l'ensemble intercommunal à 50% pour l'EPCI (1 023 711€) et 50% pour les communes (enveloppe communale de 1 023 712 €) ;

La répartition de l'enveloppe communale en deux sous-enveloppes :

- ❑ Sous-enveloppe 1 : attribution à chaque commune d'un montant égal au montant de FPIC perçu en 2016 (montant 2016, soit 777 450 €),
- ❑ Sous-enveloppe 2 (solde : soit 1 023 712 € – 777 450 € = 246 262 €) : répartie au prorata du poids de chaque commune tel qu'il ressort de la répartition de droit commun de l'année en cours.

Vu que cette répartition correspond à la répartition dite « dérogatoire libre » et que son approbation est soumise :

- Au vote à l'unanimité des suffrages exprimés du
- Conseil communautaire
- A défaut d'approbation à l'unanimité du conseil communautaire mais par au moins la majorité des 2/3, l'ensemble des conseils municipaux devront se prononcer favorablement sur la répartition « dérogatoire libre » dans un délai de deux mois suivant la délibération de la communauté. Il est précisé que si les conseils municipaux n'ont pas délibéré dans ce délai, ils sont réputés avoir approuvé la délibération communautaire.

En l'absence de ces conditions d'approbation, c'est la répartition de « droit commun » qui s'applique.

- ❑ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau établi par le Syndicat de Quélaron**

Monsieur Pierrick NOËL présente à l'assemblée une synthèse de ce rapport :

Le syndicat de Caulnes La Hutte Quélaron a été créé

Il regroupe en 2022, 3 contrats d'affermage :

- EX CAULNES-RANCE, EX QUELARON (contrats SAUR)
- EX LA HUTTE (contrat STGS)

La présente synthèse ne concerne que le service de l'EX QUELARON.

Il regroupe les communes de : Eréac, Jugon-les-Lacs-Commune Nouvelle, La Landec, Languédias, Lanrelas, Mégrit, Plélan-le-Petit, Plénée-Jugon, Plestan, Plorec-sur-Arguenon, Plumaudan, Saint-Maudez, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Michel-de-Plélan, Tramain, Trébédan, Trédias, Trémeur, Vildé-Guingalan et Yvignac-la-Tour + Sévignac à partir du 1^{er} janvier 2022.

La population desservie est de 22 500 habitants, pour EX QUELARON. La société SAUR FRANCE a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 11 292 abonnés (+1,38 % par rapport à 2021), pour EX QUELARON

Des ressources propres au syndicat : le captage de La Ville es couvé (Prélèvement en nappe d'accompagnement situé à Éreac) a fourni 25 491 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 1 691 582 m³ : Dinan Agglomération - Plumaugat, Dinan Agglomération - Semop, Lamballe Terre et Mer - Régie, Syndicat de Caulnes la Hutte Quélaron - Ex la Hutte, Syndicat Mixte Arguenon Penhièvre.

En 2022 les abonnés domestiques ont consommé 1 123 211 m³ soit en moyenne 137 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 215 669 m³, soit un total de 1 338 880 m³ (+1,43 % par rapport à 2021). Par ailleurs, un volume total de 43 406 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 81,5 % en 2022 (il était de 81,2 % en 2021).

Le taux de renouvellement du réseau est de 1,1 %.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 342,57 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2023, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,85 € m³, +2,27 % par rapport à 2022.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 04 DÉCEMBRE 2023**

□ Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Monsieur le Maire présente à l'assemblée,

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCOT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE

- De donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

□ Subvention PASS Classes de mer – Région Bretagne

Madame Anne-Lise BOUGIS, enseignante de la classe maternelle, organise un séjour classe de mer au Centre Le Hédraou à PERROS GUIREC du 1^{er} au 3 juillet 2024.

Une aide de la Région Bretagne peut être accordée pour aider au financement de ce séjour. Elle se traduit par une prise en charge partielle des coûts d'hébergement, de transport, des activités d'éducation à la mer et des activités nautiques.

Les écoles maternelles ne peuvent recevoir directement une subvention puisqu'elles ne bénéficient pas d'une personnalité juridique autonome.

Leur demande d'aide doit donc être impérativement déposée par une structure habilitée à recevoir une subvention publique pour le compte d'un établissement scolaire : OCCE départemental, USEP locale, ou encore via la commune.

Budget prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Transport	831.36 €	Subvention Région	828,00 €
Hébergement	3280.00 €	Participations des familles	1380,00 €
Frais de dossier	18,00 €	Financement Amicale laïque	2 985.86 €
Frais d'adhésion	49.50 €		
Activités	1015,00 €		
TOTAL	5193.86 €	TOTAL	5 193.86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Région Bretagne

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

□ Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2024 - Budget principal

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2023, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 536 557,90 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits tels que présentés ci-dessus.

N°	Opération	Chapitre	Montant en euros
28	Voirie	21	13 500
29	Aménagement bourg (lot Abbaye)	21	10 000
42	Restaurant scolaire	21	750
66	Acquisitions foncières	21	7 500
71	Jeunesse	21	1 250
	Travaux SDE	204	32 500
TOTAL GENERAL			65 500

□ Convention d'exercice temporaire de la compétence relative à la gestion des « eaux pluviales urbaines »



La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

La gestion des eaux pluviales urbaines dépasse les questions de réseaux et d'ouvrages techniques, en touchant notamment à l'espace public, à l'enjeu de la ressource en eau, et au risque d'inondation.

Une approche globale, interdisciplinaire et pluri-acteurs, que définit la notion de gestion intégrée des eaux pluviales, est donc indispensable.

De ce fait, il est proposé que Lamballe Terre & Mer et ses communes membres coopèrent en 2024 pour définir précisément la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines", en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux.

En conséquence, le patrimoine, les moyens et les flux financiers liés à ces transferts ne sont pas identifiés à ce jour ; ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre Lamballe Terre & Mer et ses communes membres en 2024. Il apparaît nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité.

Il est ainsi proposé de mettre en place des conventions de gestion entre Lamballe Terre & Mer et ses communes membres, pour que les communes puissent assurer la gestion des eaux pluviales urbaines pendant une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette convention précise les conditions dans lesquelles les communes assurent, à titre transitoire, l'exercice de la compétence " Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ". Ainsi, la commune élabore le programme de maintenance et d'entretien des ouvrages, réseaux et équipements en fonction des besoins qu'elles constateront pour garantir la continuité du service, la sécurité des usagers ou riverains des ouvrages et la fonctionnalité des ouvrages, réseaux et équipements.

La Commune conserve, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, les investissements relatifs aux ouvrages, réseaux et équipements relevant de la compétence, ainsi que la charge financière ou le remboursement des emprunts y afférent.. En contrepartie, Lamballe Terre & Mer n'appliquera pas de réfection d'attribution de compensation correspondant aux charges transférées à ses communes membres.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.2226-1 (contenu de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines),
- L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 portant transformation de la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer en Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer,
- L'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2020, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer,

Considérant :

- Qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, Lamballe Terre & Mer s'est vu transférer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et l'exerce sur son périmètre ;
- Que l'article L. 5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales transpose aux communautés d'agglomération l'article L. 5215-27 du CGCT reconnaissant aux Communautés Urbaines la possibilité de confier,

par convention conclue avec une ou plusieurs Communes membres, la création ou la gestion de certains équipements et services relevant de leurs attributions,

- Que cette convention n'emporte ni transfert, ni délégation de compétence, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines sur le périmètre et les missions affectées demeurant détenues par Lamballe Terre & Mer,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions : **APPROUVE** les modalités par laquelle Lamballe Terre & Mer et la commune de Trémeur conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines sur notre territoire communal, jusqu'au 31 décembre 2024,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'exercice temporaire de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 JANVIER 2024**

❑ Régularisation achat de la parcelle ZO 211 appartenant à Monsieur Pierre LABBÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a réalisé des places de parking sur le terrain cadastré ZO 211 (12 m²) appartenant à Monsieur Pierre LABBÉ.

Il apparaît qu'aucune délibération n'a été prise en 1998 pour l'achat de cette parcelle. Il convient donc de régulariser la situation.

Monsieur le Maire propose d'acheter cette parcelle au prix d'1 € symbolique.

L'ensemble des frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 1 € avec prise en charge des frais de dossier.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- **Manel PIRON**, née le 22 octobre 2023 à Saint-Grégoire, domiciliée au 4, passage des Chênes
- **Ayden BONNAY**, né le 13 novembre 2023 à Saint-Grégoire, domicilié au 14 lotissement Le Puits Gaulois
- **Elwan LECHEVESTRIER**, né le 26 novembre 2023 à Saint-Grégoire, domicilié au 4, rue des Écoliers

Décès :

- Le 1 septembre 2023, est décédée **Annick TARDY**, domiciliée au 5, La Gibonnais
- Le 3 novembre 2023, est décédé **Serge MOISAN**, domicilié à la Noë Blanche
- Le 20 décembre 2023, est décédée **Lucie LEMASSON, née LECUYER**, domiciliée au 5 le Lion d'Or
- Le 29 janvier 2024, est décédé **Daniel ROUVRAIS**, domicilié à Caulnes, EHPAD résidence du Fougeray

URBANISME

Permis de construire :

- * **HUQUET Michel, 1, Kerbeuret**, construction d'un garage
- * **FONTAINE Gérard, le Menu bois**, création d'un logement
- * **SCI MAFAR, 4 place des Ifs**, aménagement intérieur de deux bâtiments agricoles en une habitation
- * **LE MASSON Catherine et Michel, 6 le Lion d'Or**, construction d'un carport
- * **ALEM Julien, 3 lotissement Le Puits Gaulois**, construction d'une maison d'habitation
- * **ALEM Angélique, 4 lotissement Le Puits Gaulois**, construction d'une maison d'habitation
- * **FONTAINE Yannick, les Bois**, création d'un hangar matériel agricole
- * **DESAINT-DENIS Jérémy et Adeline, les Dineux**, réhabilitation et extension d'une maison

Déclarations préalables :

- * **HAMONIAUX Michèle, 17 rue des Fontaines**, pose d'une clôture
- * **TOFFIN Cindy, 6 La Vallée**, changement de la totalité des fenêtres
- * **VERGNE-LEMOINE Sylvie, 7 le Vau Rusé**, agrandissement fenêtres et réalisation d'une terrasse
- * **FRAUD Benoit, 1, passage des lavandières**, remplacement des lucarnes et fenêtres de toit
- * **LORENT Philippe, 33, le menu bois**, aménagement d'un bâtiment existant
- * **GUICHARD Sylvain, 5, lotissement de l'abbaye**, création d'une pergola

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2024

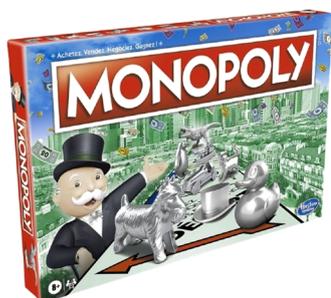
La cérémonie des vœux s'est déroulée le samedi 20 janvier 2024, en présence de Thierry ANDRIEUX, président de Lamballe Terre et Mer, Chantal BOULOUX, députée de la 2ème circonscription des Côtes d'Armor et de plusieurs Maires des communes environnantes et du Conseil Municipal des Enfants.

Ce fut l'occasion pour chaque jeune du CME de porter l'écharpe tricolore et de prendre la parole pour expliquer leurs actions. Chaque adjoint a ensuite présenté le bilan de l'année 2023 et les projets à venir.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

SOIREE JEUX DE SOCIETE



UNO
MONOPOLY
BELOTE
DOBBLE
BLANC MANGER
COCO

...

**Le vendredi 29 mars
de 19h à 21h30
à la salle des fêtes de
Trémeur**



Organisée par le CMJ de Trémeur

*Chaque enfant doit être
accompagné d'un adulte*



LAMBALLE TERRE & MER ACCOMPAGNE SES USAGERS DANS LA GESTION DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets à la source est généralisé. Il concerne tous les particuliers et les professionnels. Lamballe Terre & Mer accompagne les particuliers et les communes membres de l'agglomération en favorisant le tri à la source et la valorisation sur place avec le compostage individuel. Les professionnels, quant à eux, sont invités à se rapprocher de leurs chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) ou Chambre d'agriculture)) afin de mettre en place des solutions inhérentes à leur activité. Engagée dans la gestion des biodéchets depuis plus d'une dizaine d'années, l'agglomération propose plusieurs actions :

• Des ateliers de compostage et jardinage au naturel :

De mars à octobre, des ateliers sont proposés aux habitants du territoire afin de les accompagner dans la démarche. Au programme 2024 : utiliser son compost pour faire des semis, démarrer son jardin au naturel, réussir ses semis de courge, préparer son jardin à la canicule, la biodiversité au jardin, jardiner sans se ruiner...*Retrouvez tout le programme, dès la mi-février, sur lamballe-terre-mer.bzh.*

• **La vente de composteurs individuels :** Lamballe Terre & Mer promeut le compostage individuel en vendant des composteurs sur tout son territoire à tarifs préférentiels (de 15 à 25€). Ceux-ci permettent aux habitants d'avoir une solution locale de valorisation pour leurs déchets fermentescibles (déchets de cuisine...).

Pour plus de renseignements : Lamballe Terre & Mer, service déchets ménagers, preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh

- L'accompagnement des communes volontaires pour mettre en œuvre un compostage pour les équipements publics, à l'instar de l'action engagée par la commune de Saint-Alban, accompagnée par l'agglomération, qui a mis en place des composteurs pour collecter les biodéchets de la cantine.

D'autres axes de réflexion sont à l'étude :

- L'accompagnement des projets de compostage autonome en établissement : EHPAD, campings...
- L'accompagnement des projets de compostage partagé : communes, gestionnaires d'immeuble, associations de quartier...

Pour plus de renseignements : Lamballe Terre & Mer, service déchets ménagers, preventiondechets@lamballe-terre-mer.bzh



TRAVAUX : FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DE JUGON-LES-LACS

La déchetterie de Jugon-les-Lacs nécessite une mise aux normes et doit être agrandie et réhabilitée afin de prendre en compte l'augmentation de la fréquentation et les évolutions du tri liées à la nouvelle réglementation en vigueur. Dans ce contexte, des travaux importants auront lieu et la déchetterie sera fermée au public d'avril à juin 2024. Les usagers pourront toutefois se rendre dans les autres déchetteries du territoire.

Retrouvez les différentes déchetteries et leurs horaires sur www.lamballe-terre-mer.bzh



AMPHIBIENS SUR LA ROUTE

Décembre marque le début de la migration des amphibiens, avant la reproduction. Durant plusieurs mois, crapauds, grenouilles, tritons et salamandres sortent de leur lieu d'hivernage lors des soirées humides et douces. Ils rejoignent leur site de reproduction : un étang, une mare, un fossé... Lorsqu'ils sont amenés à traverser une route, celle-ci peut être particulièrement meurtrière en fonction du trafic : restez prudent au volant et si vous croisez des amphibiens, ralentissez.



Vous observez des amphibiens sur le territoire de Lamballe Terre & Mer ? Envoyez vos observations en indiquant la localisation de la portion de route empruntée par les amphibiens et, si possible, les espèces ou groupes (tritons, grenouilles, crapauds, ...).

Contact : environnement@lamballe-terre-mer.bzh

PAUSE SUR LA TAILLE DES ARBRES ET DES ARBUSTES ENTRE LE 15 MARS ET 31 JUILLET

A partir du 15 mars, la taille des haies et l'élagage des arbres est à proscrire. Nous savons que la haie est un réservoir de biodiversité, c'est-à-dire un milieu propice au développement de la biodiversité en jouant plusieurs rôles cruciaux, notamment pour les oiseaux : support de nidification et de refuge, apport de nourriture. Ainsi, pour préserver merle noire, verdier d'Europe, rouge-gorge, pinson des arbres... et préserver leurs oisillons, il est essentiel de ne pas tailler sa haie entre le 15 mars et le 31 juillet.



JOB D'ETE, L'AGGLOMERATION RECRUTE !

Vous cherchez un emploi saisonnier pour cet été ? Vous avez envie de jardiner ? D'animer ? D'accueillir ? De riper ? Lamballe Terre & Mer, son CIAS et la ville de Lamballe-Armor recherchent des saisonniers, rejoignez-nous !

Envoyez votre candidature accompagnée du questionnaire sur recrutement@lamballe-terre-mer.bzh
Retrouvez les offres sur www.lamballe-terre-mer.bzh

RAPPEL - LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE RECRUTE POUR L'ETE 2024 !

La Direction Enfance Jeunesse de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de ses nombreuses activités estivales (accueils de loisirs 3-11 ans, animations ados, séjours...), recherche pour l'été 2024 :

- Des animateurs (stagiaires BAFA, BAFA et équivalents)
- Des directeurs (BAFD) et adjoints (stagiaires BAFD, BAFA avec expérience),
- Des personnels d'entretien et de restauration,
- Un animateur référent de l'accueil des enfants en situation de handicap,

Un agent technique (logistique, montage de camps...). Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser à l'attention de Mr Le Président par courriel à enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh, pour les dates suivantes :

Dimanche 25 février 2024 : Clôture des candidatures des stagiaires BAFA et personnels techniques (entretien, restauration et logistique).

Renseignements auprès :
direction enfance jeunesse
au 02-96-50-59-54.



AGENDA

Jeu. 14/03 - Rencontr'&vous - La Boussole : Ménag'&vous

Atelier adultes proposé par La Boussole, Centre Social Intercommunal. Au programme : fabrication d'un spray ménager et de la lessive en poudre à partir de produits respectueux

De 18h30 à 20h30 / Salle Hunaudaye, rue de Brocéliande, Quessoy / Gratuit / Places limitées, renseignement et inscriptions au 06 14 02 78 14

Dim. 17/03 - Atelier Jardinage au naturel : les semis

Comment utiliser son compost pour faire des semis ? Comment réussir ses semis de pleine terre avec tonte et compost ? Découvrez les réponses lors de cet atelier.

De 15h à 17h30 / Jardin du Clos, Plédéliac / Gratuit / Places limitées, sur inscription* : 07 88 51 78 75 ou

lejardinduclos@gmail.com

*Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer



Sam. 23/03 – Atelier Jardinage au naturel : démar- rer son jardin au naturel

Le B.A-BA pour lancer son jardin avec des pratiques naturelles

De 15h à 17h30 / Herbarius, Lamballe-Armor, Planguenoual / Gratuit / Places limitées, sur inscription* : 06 03 43 25 28 ou f.goulley@herbarius.net

*Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer

Ven. 29/03 - Concert du Conservatoire : guitare classique

Prestation des élèves du Conservatoire de Lamballe Terre & Mer, en guitare classique
De 20h30 à 22h00 / Quai des Rêves, 1 rue des Olympiades, Lamballe-Armor / Gratuit

Sam 30/03 - Concert exceptionnel du Conservatoire avec la compagnie VIDALA

Compagnie invitée tout au long de l'année pour travailler avec les élèves du Conservatoire de Lamballe Terre & Mer, VIDALA va nous faire découvrir et aimer la musique traditionnelle hispanisante d'Amérique du Sud.

De 20h30 à 22h30 / Quai des Rêves, 1 rue des Olympiades, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur réservation au 02 96 50 94 75 ou sur conservatoire@lamballe-terre-mer.bzh

Sam 06/04 - Fest Noz du Conservatoire

Soirée animée par les élèves et ateliers de musique traditionnelle du Conservatoire de Lamballe Terre & Mer.

De 20h30 à 23h00 / Salle Eole - Morieux, Rue du Chemin Vert, Lamballe-Armor / Gratuit

Dim 14/04 - Concert de l'orchestre de flûte départe- mental

Prestation des élèves de flûte, violoncelle et contrebasse des conservatoires de Lamballe Terre & Mer et de Saint-Brieuc.

De 17h à 18h30 / Salle socioculturelle, 4 rue du Stade, Pommeret / Gratuit



Mer. 17/04 - Rencontr'&vous - La Boussole : Relax'&vous

Atelier adultes proposé par La Boussole, Centre Social Intercommunal. Au programme : expression corporelle avec relaxation et exercices pour écouter son corps. Nul besoin d'avoir des capacités sportives !
De 18h30 à 20h30 / Salle pastourelle, rue de la République à Plénée-Jugon / Gratuit / Places limitées, renseignement et inscriptions au 06 14 02 78 14

Dim. 21/04 – Atelier Jardinage au naturel : les semis de courge

Au potager, on couche les couverts et on taille pour préparer les plantations de mai.
De 15h à 17h30 / Jardin du Clos, Plédéliac / Gratuit / Places limitées, sur inscription : 07 88 51 78 75 ou*

lejardinduclos@gmail.com

** Inscriptions ouvertes uniquement aux personnes résidant sur l'agglomération de Lamballe Terre & Mer*



LA PISCINE, FERMETURE EXCEPTIONNELLE ET STAGES

La Piscine, située à Lamballe-Armor, fermera exceptionnellement ses portes le dimanche 14 avril et vendredi 10 mai en raison de compétitions de natation. Fermeture le 1er mai. Horaires d'ouvertures exceptionnels de 10h à 13h puis de 15h à 17h30 les jours fériés suivants : 1 er avril, 8 mai, 20 mai, 9 mai.

Des stages d'apprentissage de natation auront lieu lors des vacances de Pâques :

- 5 séances du lundi 22 au vendredi 26 avril, de 9h à 9h45

- 5 séances du lundi 29 avril au samedi 4 mai, de 9h à 9h45 sauf le samedi : cours à 10h ou 11h selon le groupe.

Attention pas de cours le mercredi 1 er Mai, piscine fermée au public.

- Tarif : 8.20€/séance soit 41€ le stage de 5 séances.

- Inscriptions et renseignements à l'accueil de la piscine au 02.96.50.13.80 ou lapiscine@lamballe-terre-mer.bzh

INSTALLATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Faisant suite à l'appel à candidatures lancé en fin d'année 2023, le Conseil de développement de Lamballe Terre & Mer est officiellement installé dans ses fonctions depuis le 9 janvier 2024.

Il est composé de représentants de la société civile investis dans la vie locale (citoyens, représentants de structures ou entreprises œuvrant sur le territoire) qui souhaitent donner leur avis et être force de propositions pour accompagner les choix des élus dans leurs projets.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à envoyer un mail à : conseildedeveloppement@lamballe-terre-mer.bzh

JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS COLOMBIENS, ALLEMANDS ET ITALIENS RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL



D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Daniel, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota. Il rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Giulia, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Romy, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : **Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo**
Magali Fouqueré—02.99.46.10.32
m.fouquere@groupe-cei.fr



DU 24 FÉVRIER AU 22 MARS 2024, VENEZ PROFITER DE L'ESPACE « BARBOTONS DANS LA RIVIÈRE » !

Spécialement conçu pour l'éveil à la nature des plus petits, cet espace est gratuit et ouvert à tous. Les enfants y découvriront l'univers aquatique autour de personnages sympathiques comme Barbouille la Grenouille. Au fil de différents pôles ils participeront à des ateliers, jeux, coloriages, mais aussi manipulations et observations.

Découvrez avec vos petits le tapis d'éveil, l'espace de jeux, le pôle lecture, les petites bêtes de la rivière et bien d'autres !

Pour enfants de 1 à 6 ans. Entrée libre et gratuite.

⇒ Horaires d'ouverture :

Pendant les vacances scolaires zone B :

- Du 24 février au 10 mars : du lundi au samedi : 9h30-12h30 et 14h-17h30 (y compris le samedi 24 février)

En dehors des vacances scolaires zone B :

- Du 10 au 22 mars : du lundi au vendredi : 14h-17h30 (matinées réservées aux groupes sur réservation : RPE, crèches, accueils de loisirs, petite enfance, MAM...)

Spectacle « Eau là »

Dans le cadre de l'évènement Barbotons dans la rivière, la Maison Pêche et Nature propose également le spectacle « Eau là là » de la compagnie Amapola, le samedi 2 mars (quatre représentations). Pour en savoir plus et réserver cliquez ici !

Pour les groupes (RPE, micro-crèches, associations d'assistantes maternelles, écoles ou centres de loisirs à petits effectifs...) nous proposons une animation personnalisée les matins du 11 au 22 mars.

Attention c'est sur réservation !

Tarifs et créneaux disponibles sur demande : 02.96.50.60.04



La Maison Escargot

Le CEC « La Maison Escargot » est un centre d'éducation Conductive Pluridisciplinaire de rééducation **unique en Bretagne** à Plédéliac (22).

Nous accueillons les bébés, enfants, ados, jeunes adultes et adultes en situation de handicap afin de les « conduire » vers l'autonomie.

Notre capacité est de 10 à 12 personnes, par groupe d'âge, pathologies et niveau. Chaque jeune est accueilli avec un aidant.

Plédéliac est idéalement situé au cœur du territoire Breton à 10 minutes de Lamballe/N12 et 20 minutes de Saint-Brieuc.



La Maison Escargot c'est :

- Un lieu formidable à taille humaine
- Un lieu qui favorise l'épanouissement, le bien-être physique et psychique
- Un lieu qui propose des ateliers d'apprentissages : globalité - autonomie - exercices physiques et éducatifs
- Un lieu de rencontre pour les aidants
- Un cocon de bienveillance et d'échanges

Soyez curieux de voir « votre proche » enfant, ado etc. progresser à « La Maison Escargot » en session d'une semaine, deux semaines...

Le Centre est ouvert toute l'année. (sauf du 19 août au 8 septembre 2024)

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements et inscriptions.

Samedi 27 avril nous vous donnons rendez-vous à nos Portes **Ouvertes/Conférence**, et pour fêter ensemble notre **10e anniversaire**.

Le Panier de Sabrina



☎ 06 65 60 62 41
f Le panier de Sabrina
✉ lepanierdesabrina@gmail.com

toogoodtogo

VENTE

Fruits Légumes
Produits locaux

- 📍 Lundi à Trémeur 15h - 19h
- 📍 Mardi à Collinée 8h - 13h
- 📍 Mardi à Tredias 16h - 20h
- 📍 Vendredi en Itinérance
- 📍 Samedi à Plénée 9h - 12h

Livraison le mercredi pour les commandes

LE CLUB DES IFS

L'Assemblée Générale du club a eu lieu le 17 janvier 2024, avec réélection du tiers sortant.

Gilbert CHIPOT, président du club depuis 2012 a démissionné pour raisons personnelles, le vice-président Gérard DAGUENET n'a pas souhaité renouveler son mandat.

Voici donc la nouvelle composition du Bureau et Conseil d'administration :

Présidente : Isabelle BEUZELIN

Vice-président : Joseph CORLOSQUET

Secrétaire: Nicole GONTIER

Secrétaire-adjointe : Annie NIQUET

Trésorière : Régine COCHET

Trésorière adjointe : Joëlle DUBOIS

Membres : Daniel FAIRIER, Pierre GICQUEL, Ginette GUERIN, Michel HAGUET, Thérèse LEFORESTIER et Josette LORET.

Chaque mardi, de 10h45 à 11h45, une séance de gymnastique est dispensée par une personne de l'OISCL (sauf vacances scolaires).

Le même jour, de 18h30 à 19h30, séance de sophrologie (voir conditions auprès du club).

À partir de mars, les réunions du club auront lieu tous les 15 jours le mercredi, de 14h à 18h à la salle des fêtes. Nous prendrons comme repères les semaines paires (exemple : 6 et 20 mars, 3 et 17 avril, etc.).

Diverses activités sont proposées : jeux de cartes (belotes ou autres), jeux de société (triomino ou autres), marche ou jeu de boules quand la météo le permet. À 16h30, un petit goûter GRATUIT est servi avec café ou chocolat, gâteaux secs. Un atelier couture a également lieu 1 mercredi par mois.

Un après-midi bowling à Dinan une fois par mois et des sorties cinéma, principalement le soir, avec covoiturage au départ de la salle des fêtes sont aussi organisés.

QUELQUES DATES À RETENIR

Le **10 avril** : repas annuel



Le **8 juin** : vente de poulets grillés

D'autres manifestations sont prévues après les vacances d'été, les dates restent à finaliser.

Venez nous rejoindre pour des moments de convivialité !
Carte d'adhérent 12€ pour l'année.

Pour toute demande de renseignements, joindre **Isabelle BEUZELIN** au **06.38.86.51.32**

ASSOCIATION GYM

Des nouvelles de l'Asso Gym !

Mélanie a remplacé Emmanuel. Rien n'a changé à la motivation des adhérents sportifs du club des IFS. Venez les rejoindre le mardi de 10h45 à 11h45 pour une heure de sport. Tous vos muscles seront sollicités, les zygomatiques aussi ! Les séances sont toujours dans la bonne humeur et chacun fait de son mieux.





Une Fête du violon populaire se prépare à Trémeur

Réputé dans tout le pays gallo et au-delà, le violoneux Elie Guichard (1905-1987), bien connu à Trémeur, sera l'âme de la Fête du violon populaire, qui se profile dans le bourg, du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin 2024.

Appel aux souvenirs autour d'Elie Guichard

Organisé par l'association La Bouèze, spécialisée dans la valorisation du patrimoine oral de Haute-Bretagne, l'événement débutera par une soirée causerie, vendredi 31 mai. Une conférence sonore et illustrée de photos et vidéo sera animée par Vincent Morel, de l'association Dastum, afin de présenter divers enregistrements réalisés auprès d'Elie Guichard, dit "le Draw". Un appel aux témoignages est lancé, afin d'inviter les personnes ayant connu le violoneux de la Rouelle à partager leurs souvenirs, au cours de cette veillée conviviale et participative (veillée gratuite et ouverte à tous).

Stages et bal gallo au violon le samedi

Samedi 1er juin, des stages sont organisés, afin de transmettre les répertoires et le style d'Elie Guichard, sonneur de violon et chanteur, et de son compère accordéoniste Robert Tardivel. De 10h à 12h30 et de 14h à 17h, stage violon avec David Guichard, stage chant avec Vincent Morel, stage accordéon avec Corentin Le Doujet, stage danse avec Mathieu Guitton (stages payants : 40 € la journée, 30 € pour les adhérents de La Bouèze). Les stagiaires et leurs enseignants animeront un apéro-concert gratuit à 18h, l'occasion de mettre en pratique le contenu des stages. Samedi soir, à partir de 21h, bal trad gallo mené au violon, à la salle des fêtes (entrée : 7 €), animé par le duo David Guichard/Mathieu Guitton, le trio Terti-Tertan, Vincent Morel, le duo Rozenn Salmon/Marc L'Hermite...

Balade chantée et Vêprée des rouzinous le dimanche

Dimanche 2 juin, balade rouzinée et chantée, dans les pas d'Elie Guichard, sur les chemins de Trémeur, de 10h à 12h. Le dimanche après-midi, de 14h à 18h, sur le site de la Maison de l'enfance, une "Vêprée des rouzinous.es" proposera des animations grand public en extérieur (repli à la salle des fêtes en cas d'intempéries), autour des traditions orales de Haute-Bretagne, avec scène ouverte à la musique, chant, danse, conte, gallo, jeux locaux, "tir'rie d'chièv"...

Appel aux bénévoles

Afin d'assurer le bon déroulement de cette première édition de la Fête du violon populaire en pays gallo, un appel aux bénévoles est lancé. Mise en place de la fête, logistique buvette et restauration, rangement, animation... Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Pratique

Fête du violon populaire, du vendredi 31 mai au dimanche 2 juin 2024, à Trémeur.

Organisation : association La Bouèze.

Contact : corentin.ledoujet@sfr.fr ; tél. 06 77 30 71 34 ; site www.laboueze.com



TÉLÉTHON

Toutes personnes désireuses de s'investir sont invitées à l'Assemblée Générale.

Assemblée générale du Relais des dix Clochers : le vendredi 22 Mars 2024 à 20 heures à la maison de l'enfance de TREMEUR (près de l' école)

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE TRÉMEUR

Notez dans vos agendas : repas à emporter des chasseurs : le 27 avril 2024.

LES AGITÉS DE LA ROSETTE

Le Conseil d'Administration a eu lieu le vendredi 23 février 2024.

Nous vous tiendrons informés de la mise en place du nouveau bureau et des actions futures de l'association.

DON DU SANG

Les prochaines dates de collectes de sang à la salle des fêtes de Broons :

- ◆ Lundi 8 avril
- ◆ Lundi 10 juin
- ◆ Lundi 23 septembre
- ◆ Lundi 25 novembre



BASKET



SAMEDI 23 MARS 2024
GENERATION 8090
LE BAL DES ANNÉES 8090
ENTRÉE 4€
GRATUIT - 10 ANS BOISSON OFFERTE SI DÉGUISEMENT
100% AMBIANCE 100% SOUVENIRS
Buvette & Restauration sur place
SALLE DES FÊTES DE BROONS À PARTIR DE 20H30
B.C. BROONS

ALASCA ROSE



ALASCA ROSE, c'est l'association de 6 jeunes femmes dynamiques et enthousiastes : Astrid, Lucie, Aline, Solène, Cécile, et Audrey, toutes originaires du pays de Broons. Leurs points communs : la soif d'aventure et l'envie de se dépasser pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Elles se lancent un challenge : Un trek d'orientation 100% féminin de 4 jours dans le désert de Merzouga au Maroc.

Ce défi mêle à la fois exploration sportive et humaine mais aussi engagement solidaire et un travail d'équipe.

À terme, leur objectif est d'apporter un soutien financier à la [Sinoo à Saint Malo](#) et aux [Dragons Ladies à Dinan](#).

Ces deux associations locales contribuent activement à la lutte contre le cancer du sein, en apportant une aide concrète aux femmes dans leur combat quotidien contre cette maladie.



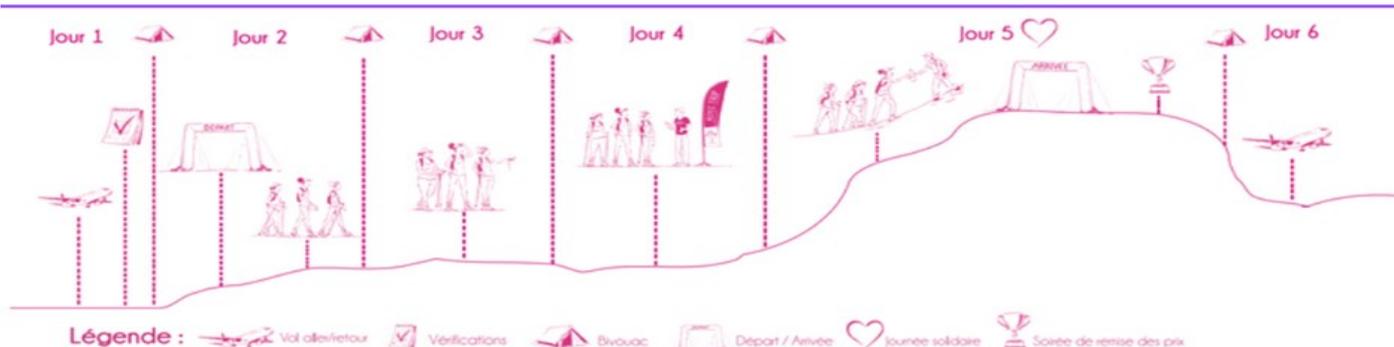
Pour aller au bout de ce projet et réaliser leurs objectifs, il leur faut valider leur inscription. Pour cela, elles mettent les bouchées doubles et activent plusieurs leviers :

- Ventes de produits confectionnés par leurs soins (Petites cousettes, Kit SOS goûter (cookies et Riz au lait), bijoux, badges...),
- Apport personnel,
- Organisation d'évènements : Soirée Théâtre à Plumaugat le 16 mars, Bal disco à Broons le 14 avril, Portes Ouvertes H2O, Randonnée contée, Soirée sensibilisation aux gestes d'autopalpation / cancer du sein... etc
- Dons de particuliers, avec la mise en place d'une cagnotte solidaire sur Hello Asso.

Elles sollicitent également les collectivités locales et les entreprises pour des collaborations, du partenariat et du sponsoring.

En attendant de concrétiser leur projet, les ALASCA, elles prospectent et elles s'entraînent !

Vous êtes curieux? Envie d'en savoir plus n'hésitez pas à les contacter par mail les.alasca.rose@gmail.com. Elles vous invitent également à les suivre et à les soutenir sur les réseaux sociaux, facebook et Instagram.



AMICALE LAÏQUE



Bon de commande



Commande jusqu’au 11 mars.

Repas à récupérer le 23 mars de 18h à 20h au Trem’Breizh

Nom du vendeur :

Nom de l’acheteur :

	Nombre	Prix total
Repas (12€)		

Paiement par chèque à l’ordre de l’amicale laïque de Trémeur



Alicia court après le ballon mais pas seulement

Alicia Lopez a 16 ans. Avec ses parents et sa sœur jumelle Mélissa, elle est arrivée au lotissement de l'Abbaye en 2015. Elle avait 8 ans, elle était en CE2 à l'école des Tilleuls. Mais déjà, le ballon de foot mobilisait toutes ses envies.

« Je joue au foot depuis l'âge de 6 ans. J'ai toujours aimé ça, je ne sais pas pourquoi », assure la jeune fille. Les parents peut-être ? Ah non !

« Le foot, je déteste ça. J'ai même essayé de la dérouter vers le karaté mais ça n'a pas marché », se souvient le papa d'Alicia.

La maman alors ? « Oh non ! Moi j'aime bien le foot, je regarde les matchs à la télé mais je n'ai surtout rien fait pour encourager Alicia à faire du foot ».

Orientation foot

Et pourtant, le ballon rond continue de tourner dans la tête d'Alicia et aussi sous ses pieds. Tellement qu'en classe de troisième, à Broons, elle est allée voir la conseillère d'orientation qui lui indique que oui, on peut faire des études et du sport, beaucoup de sport à la fois.

Visite à Rennes, rencontre avec les coachs et on repart avec les formulaires qui sont bien vite remplis. « Je n'ai pas imaginé faire d'autre choix. Ça s'est fait vite. Je ne voyais pas autre chose ».

Alors, à la sortie du collège, au lieu d'aller au Lycée à Dinan ou à Lamballe,

Alicia prend la route de Rennes pour aller à Bréquigny où l'on peut suivre ses études tout en faisant du basket, du judo, du hand mais aussi du foot. Et naturellement, Alicia y va pour le foot.

Pas facile au début. « La première année, ça été un peu compliqué jusqu'en décembre. Bien sûr, je parlais à la semaine, donc c'était un peu dur de ne plus voir la famille. Et puis, à la rentrée de seconde, je suis tombée et je me suis blessée. J'ai un peu douté et puis je suis repartie. Avec les entraînements, j'ai beaucoup progressé », se souvient la jeune fille. Et peu à peu, les choses se stabilisent.

Foot un jour, foot tous les jours

L'ambiance est bonne. « On travaille mais il y a aussi les copines. On s'entend bien on s'amuse bien. Les choses se sont mises en place », ajoute la footballeuse-lycéenne.

Comme tous les jeunes de son âge, elle suit bien entendu le programme scolaire du lycée auquel s'ajoute les entraînements sur le terrain. « Au lycée, j'ai entraîné une heure et demie chaque jour d'école sauf le vendredi ».

Ça en fait du temps à courir après le ballon mais « ce qu'elle ne dit pas, c'est que quand elle rentre le vendredi, il y a entraînement à Lamballe et match le samedi », précisent les parents.

Ouf ! Il reste le dimanche pour se reposer un peu et, en cas de besoin réviser quelques leçons.

Une tête pour le ballon et pour les idées

Si Alicia adore le foot, le ballon ne l'aveugle pas au point de s'imaginer déjà en professionnelle sur les terrains. Elle reste lucide. « Bien sûr j'aimerais bien mais, je sais que c'est très difficile d'en faire son métier. Déjà, jouer en nationale, ça serait très bien ». Donc, il y a bien une vie après le foot. Alicia se dit que si elle ne fait pas de foot en pro, elle pourra peut-être continuer sur les terrains pour entraîner des jeunes et les aider à vivre leur passion aussi.

Alors, pour plus tard, à l'âge adulte, quelle direction si ce n'est pas celle des terrains de football ? « Je ne sais pas encore. Je n'ai pas d'idée sur un métier. De temps en temps, je me dis que je ferais bien du droit ou science po. Mais rien de sûr ».

C'est vrai, après tout après avoir passé son temps à courir sur les pelouses, à dribbler, à shooter, pourquoi pas jongler avec les lois ou le domaine politique ?

On vous le dit, cette jeune fille a la tête sur les épaules. Cette tête peut certes servir à taper dans le ballon, mais aussi à faire bien autre chose dans sa vie.